

Rapport

de la Direction de la police et des affaires militaires
au Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Fonds de loterie

Approbation du compte 2010

1. Objet

Swisslos a attribué en 2010 au canton de Berne une part aux recettes de 53 499 835 francs, qui a été intégrée au Fonds de loterie. Celui-ci a alors alimenté le Fonds du sport par un montant de 13 375 000 francs (25% de la part aux recettes) et le Fonds pour les actions culturelles par un montant de 5 350 000 francs (10%).

Le compte du Fonds de loterie affichait fin 2010 un avoir brut de 97 670 613 francs. Vu les subventions promises qui n'ont pas encore été versées (42 419 370 CHF) et les frais administratifs pour 2010 (346 085 CHF), l'avoir net est donc de 54 905 158 francs.

Conformément à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 13 novembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP; RSB 102.1), le Conseil du Jura bernois (CJB) a reçu une enveloppe de quelque 1 732 050 francs (soit 5,3% des recettes après déduction de l'alimentation du Fonds du sport et du Fonds pour les actions culturelles) respectant le rapport en termes de population entre le Jura bernois et le canton. Fin 2010, le cadre financier dévolu au Conseil du Jura bernois présente un avoir brut de 5 120 581 francs et, si l'on tient compte des subventions promises (3 593 108 CHF), un avoir net de 1 527 473 francs.

Le Fonds de loterie a été révisé en janvier 2011 par le Contrôle des finances. Le rapport de révision établi le 4 février 2011 confirme l'exactitude du compte.

2. Situation financière du Fonds de loterie

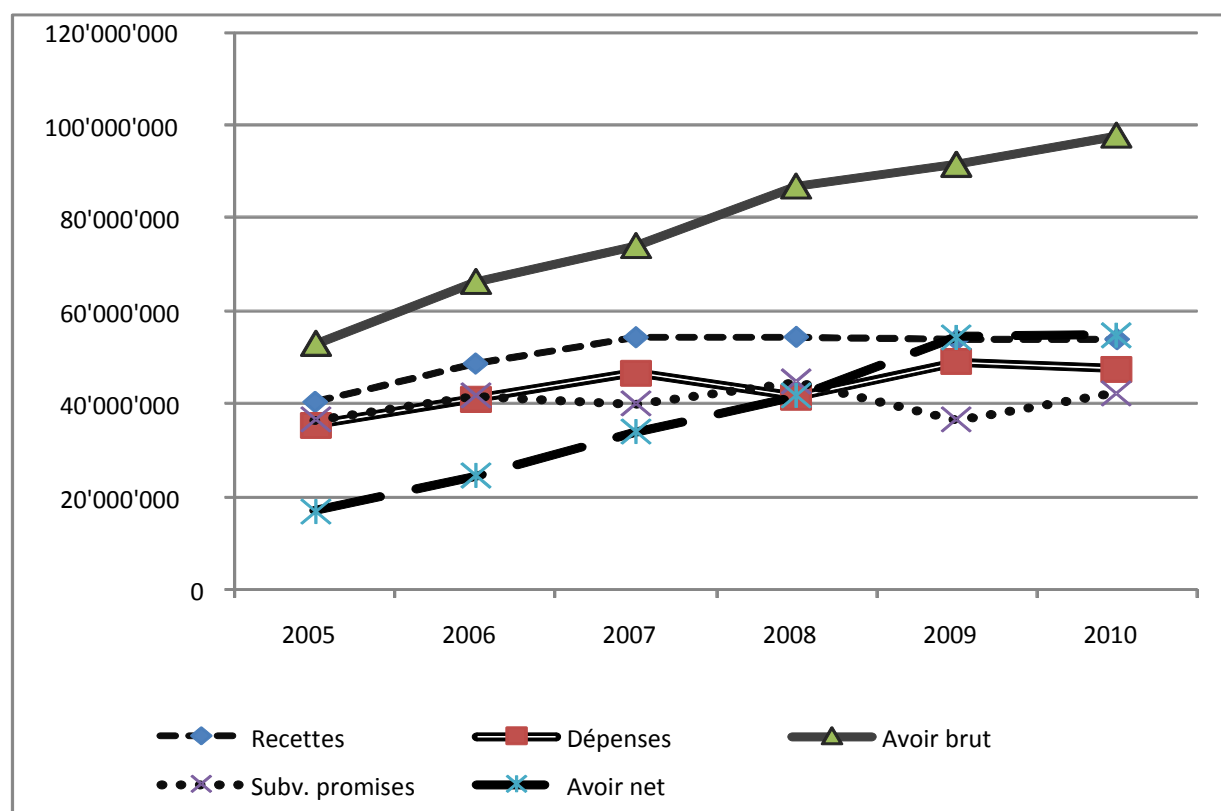
La situation financière globale du Fonds de loterie est très positive. En 2010, l'avoir brut a une nouvelle fois augmenté, la hausse totalisant 84 pour cent depuis 2005. Pour la première fois en six ans, l'avoir net n'a quant à lui pas augmenté de manière significative. Depuis 2005, il affiche toutefois une hausse de 325 pour cent. Les moyens non liés disponibles ont ainsi plus que triplé pendant ce laps de temps. La stagnation de l'avoir net en 2010 s'explique par le renouvellement des promesses de subvention périodique à onze fondations s'occupant de divers châteaux pour les quatre prochaines années. En outre, dans le secteur du tourisme, deux institutions (Centre alpin de formation et de sport à Mürren et salle de sport polyvalente Sport- und Freizeitarena Adelboden) ont bénéficié d'une subvention de plusieurs millions, qui aurait par le passé sans doute été prélevée sur le Fonds du sport.

La hausse des dépenses pour la protection de la nature s'explique avant tout par le versement final en faveur du Parc aux ours à Berne. En ce qui concerne le secours en cas de catastrophe, deux fois 200 000 francs ont été versés à la Chaîne du Bonheur pour les

victimes du séisme en Haïti et celles des inondations au Pakistan. En comparaison avec les autres années, les dépenses de la promotion économique sont sensiblement supérieures suite au versement de deux tranches relatives à la subvention du nouveau bâtiment de formation et d'administration de la fondation Integration Emmental à Eggwil.

En 2011, le Fonds de loterie alimentera probablement le Fonds du sport par un montant unique de 25 millions de francs. Le Conseil-exécutif et la commission consultative du Grand Conseil proposent en outre de rehausser la limite d'alimentation possible du Fonds du sport de 25 à 35 pour cent par année au maximum. Compte tenu des chiffres actuels et de l'évolution au cours des six dernières années, le Fonds de loterie devrait supporter une telle augmentation des prélèvements.

Fonds de loterie – évolution financière de 2005 à 2010						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes	40'579'150	48'697'373	54'273'886	54'351'075	53'765'011	53'848'380
Dépenses	35'411'013	41'137'464	46'693'703	41'589'162	49'089'472	47'603'020
Avoir brut	53'002'483	66'288'842	73'987'800	86'749'714	91'425'252	97'670'613
Subv. promises	36'487'088	41'736'750	40'022'718	44'772'785	36'624'706	42'419'370
Avoir net	16'885'395	24'532'624	33'996'804	41'652'593	54'468'247	54'905'158



3. Cadre financier du Conseil du Jura bernois

Conformément à la LStP, le CJB dispose pour ce qui est du Fonds de loterie des mêmes compétences en matière d'autorisation de dépenses que le directeur de la police et des affaires militaires. Les demandes relevant du domaine de compétence du CJB doivent être

déposées auprès de l'administration du Fonds de loterie, qui procède à un examen préalable et prépare les dossiers. L'administration transmet chaque mois les affaires au CJB, suite à quoi celui-ci prend une décision définitive (affaires relevant de sa compétence) ou rédige un corapport (affaires relevant de la compétence du Conseil-exécutif).

Une enveloppe financière est attribuée chaque année au CJB. Elle respecte le rapport en termes de population entre le Jura bernois et le canton. Les subventions promises pour les demandes du Jura bernois (approuvées par le CJB ou le Conseil-exécutif) sont prélevées sur ce montant. Les demandes approuvées par le Grand Conseil font exception à cette règle; ce cas de figure ne s'est toutefois pas encore présenté depuis la création du CJB. Si l'enveloppe financière n'est pas épuisée à la fin de l'année, le solde peut être reporté sur les années suivantes.

En 2010, comme les années précédentes, l'avoir brut du CJB a augmenté de quelque 780 000 francs pour atteindre 5,12 millions de francs. L'avoir net (1,52 mio CHF) est toutefois resté quasiment stable, car les subventions promises en 2010 ont augmenté (+750 000 CHF); dans de nombreux cas, les subventions n'ont pas encore pu être versées.

4. Statistique des demandes reçues

En comparaison avec l'année précédente, les demandes adressées au Fonds de loterie ont baissé d'environ huit pour cent en 2010. Leur répartition sur les domaines d'attribution est quant à elle inchangée. Depuis 2008, le nombre de demandes rejetées a augmenté de 21 à 27 pour cent, une conséquence de critères d'évaluation plus restrictifs.

5. Proposition

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le compte 2010 du Fonds de loterie ainsi que le projet d'arrêté qui figure en annexe.

Berne, le 18 février 2010

LE DIRECTEUR DE LA POLICE
ET DES AFFAIRES MILITAIRES

Hans-Jürg Käser
Conseiller d'Etat

Annexes

- Projet d'arrêté
- Compte 2010 du Fonds de loterie
- Aperçu du cadre financier alloué au Conseil du Jura bernois en 2010
- Aperçu des subventions promises par domaine d'affectation (état fin 2010)
- Liste des subventions promises (état fin 2010)
- Statistique des demandes de subventions en 2010
- Rapport du Contrôle des finances du 4 février 2011 (en allemand seulement)

En charge du dossier: Dominique Cléménçon, responsable Fonds de loterie (031 633 48 14)